

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
SISTERONAI-S-BUËCH

#19 Novembre 2018

CC SisteronaisBuech

@CCSisteronBuech

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

Le territoire du Sisteronais-Buëch s'engage pour la sauvegarde de son environnement. Les projets s'accumulent autour de la lutte contre le réchauffement climatique et la protection du territoire. Tout d'abord c'est le projet Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), visant à réduire les émissions de CO₂, qui prend forme, puis le projet de charte forestière avec l'ONF 04, qui est engagé. Il y a aussi la motion contre les attaques du loup, qui est un signe d'union des élus, autour de la défense du système agro-pastoral du Sisteronais-Buëch. Et enfin, il y a ce grand projet photovoltaïque à Trescléoux, qui répond à la politique territoriale que nous créons pour la CCSB : un développement ambitieux en collaboration avec les entreprises, dans une logique de croissance durable. L'exploitation de cette énergie renouvelable s'accompagne localement de la redistribution de la richesse créée. Un projet participatif où les citoyens sont acteurs de leur territoire et pour lequel ils en retirent les bénéfices.

Le Président, Daniel Spagnou



Conseil communautaire à Laragne, le 30 octobre 2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LARAGNE-MONTEGLIN, LE 30 OCTOBRE

Le Conseil communautaire était réuni à Laragne-Montéglin accueilli chaleureusement par le maire, Monsieur Jean-Marc Duprat.

La séance a débuté par trois hommages, suite aux pertes familiales de Monsieur Robert Gay (Vice-président en charge de la logistique et des commandes publiques), Monsieur Bernard Mathieu (Vice-président en charge de la politique de l'eau et des rivières) et Madame Herzog, employée communautaire.

En introduction du Conseil, Monsieur Spagnou a évoqué la fermeture du centre des finances de Serres. Une prochaine réunion entre la mairie de Serres, la DDFIP et Gérard Tenoux sera organisée afin d'évoquer la présence du service en MSAP du Serrois. Daniel Spagnou a souligné sa crainte de voir les MSAP devenir un prétexte pour continuer à fermer les services publics de proximité, par l'État.

Nouvel élection à la 2ème Vice-présidence.

Suite à la démission d'Henriette Martinez de la 2ème Vice-présidence de la CCSB, les élus étaient invités à élire un nouveau Vice-président. Florence Cheilan, Maire d'Entrepierres, et Jean-Marc Duprat, Maire de Laragne-Montéglin, se sont présentés comme candidat. Monsieur Duprat a été élu avec 51 voix contre 26 pour Madame Cheilan. Monsieur Duprat a aussi été désigné membre des commissions finances et développement économique et ressources humaines.

Motion de soutien à la régularisation opérationnelle du loup.

Le pastoralisme et l'économie de montagne ne doivent pas devenir une victime du loup. L'État doit prendre toutes les dispositions nécessaires. C'est ainsi que le Conseil communautaire a délibéré afin d'opter une motion visant à :

- Affirmer la nécessité de faire connaître la réalité du problème du loup et de la souffrance des éleveurs
- Demander aux pouvoirs publics de représenter les éleveurs et de protéger leur activité et la qualité des produits
- Interroger les pouvoirs publics sur le coût croissant que représente l'expansion continue des populations des loups
- Refuser l'abandon de ses territoires
- Affirmer son choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants
- Réclamer une régulation du loup
- Exiger un déclassement du loup de la Convention de Berne

PCAET : mise en place d'un comité de pilotage.

La CCSB s'est engagée dans un Plan Climat. La volonté politique est d'en faire un acteur engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique,

en luttant sur tous les aspects du quotidien : transports, agriculture, habitats...La phase de diagnostic pour adapter ce plan à l'échelle du territoire est en cours de réalisation. Ce document stratégique demande la mise en place d'un comité de pilotage, afin de coordonner au mieux les étapes à venir. 11 membres se sont désignés : Gérard Tenoux, Alain D'Heilly, Bernard Mathieu, Jean-Yves Sigaud, Juan Moreno, Luc Delaup, Jean-Louis Rei, Florent Armand, Nicolas Jaubert, Laurent Magadoux et Franck Pérard.

Transports scolaires : remboursements.

- Avec les familles : la part famille sera prise en charge au réel facturé. A partir de son listing, la CCSB adressera un courrier à chaque famille avec un formulaire qui devra être retourné, accompagné d'un justificatif de paiement et d'un RIB. Si la famille n'est pas en mesure de fournir un justificatif, elle devra fournir une copie de la carte de transport.
- Avec les communes : les communes d'Entrepierres, Mison et Sisteron sont organisatrices secondaires de transport scolaire par délégation pour la Région. Celle-ci facture la participation des familles directement aux 3 communes. La CCSB remboursera ensuite les communes

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TRÉSCLECOUX

Gérard Tenoux (Vice-président en charge de services aux communes, services à la population, contrat de ruralité, NTIC), a présenté le projet photovoltaïque participatif qui est prévu à Trescléoux. Ce projet innovant, propose à la population, d'être acteur de la transition énergétique en investissant dans la construction des panneaux, en échange d'une rémunération trimestrielle.

Le circuit-court appliqué à l'épargne en faveur de la transition énergétique.

A partir du 6 décembre et durant les 15 premiers jours, la collecte sera réservée en exclusivité aux habitants et collectivités de la CCSB. Ceux qui le souhaitent pourront placer une partie de leur épargne directement dans le parc photovoltaïque de Trescléoux. De cette façon, tout un chacun peut choisir où placer son argent, de 10€ à 10 000€, tout en percevant une rémunération plus attractive que les solutions d'épargne traditionnelles. L'objectif de la collecte pour cette campagne de financement participatif est de 200 000 euros.

Un projet photovoltaïque doté d'une innovation

Porté par CNR depuis 2015, en lien étroit avec les élus, le projet de Trescléoux a été désigné lauréat, en février 2018, de l'appel d'offres innovation photovoltaïque lancé par l'État en matière d'énergies renouvelables et organisé par la Commission de Régulation de l'Énergie. Le parc sera implanté sur une ancienne carrière d'argile, pour une surface de 3 hectares.

L'étude d'impact réalisée a permis de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux du site : biodiversité, patrimoine, paysage...

La centrale solaire photovoltaïque produira : 2,8 millions de kWh/an, et couvrira l'équivalent de la consommation électrique domestique de 1 200 habitants, soit quatre fois la population de Trescléoux, faisant de cette commune un territoire à énergie positive. Sa production renouvelable permettra d'éviter l'émission de 1 900 tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère (source RTE).

Des réunions d'information et des permanences d'investissement

Afin que les citoyens puissent venir s'informer sur les modalités de la collecte et bénéficier sur place d'un accompagnement à l'investissement, 4 réunions seront prévues :

2 réunions d'informations : le 13/11 à 19h00 à la Salle des fêtes de Trescléoux et le 16/11 à Sisteron à 19h00 à la Maison de l'Entreprise (11 Allée des Genêts)

2 permanences d'investissement : le 6/12 à la mairie de Trescléoux, de 10h à 18h30 et le 7/12 à Sisteron, de 10h à 18h30 à la Salle de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

AIDES AUX LOYERS POUR LES COMMERÇANTS



Le Président Daniel SPAGNOU, accompagné de son Vice-président en charge du développement économique, Jean-Pierre Templier, a signé les premières conventions d'aides aux loyers, pour les commerçants des centres villes du Sisteronais-Buëch. Cette convention prévoit une prise en charge pendant trois ans de 20, 15 et 10% du loyer d'un local commercial, dont la demande aura été formulée dans les 6 mois qui suivent la signature du bail. Cette aide, débloquée par la CCSB, est destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises commerciales afin de faciliter leur installation en centre-ville ou centre-village. Elle garantit une aide conséquente et assure la sauvegarde et dynamisme de nos centres villes.

RENCONTRE AVEC L'ONF

Vendredi 12 octobre, Daniel SPAGNOU, recevait le directeur de l'ONF 04, des représentants de l'ONF 05 ainsi que les responsables des unités territoriales. En effet, 3 unités territoriales de l'ONF recouvrent le territoire de la Communauté de Communes.

L'objectif de cet entretien était de faire un point sur l'ensemble des dossiers où la CCSB et l'ONF avancent ensemble. Il a été plus particulièrement évoqué le domaine de la Méouge et du site d'envol de Chabre et le projet de charte forestière. L'ONF gère plus de 200 000 hectares de forêts dans les Alpes de Haute-Provence et un peu moins dans les Hautes-Alpes, que ce soit pour le compte de l'État ou pour le compte des communes. Le bois est une ressource importante dont les bénéfices énergétiques sont reconnus et dont la gestion durable participe à l'aménagement du territoire. Nos forêts constituent donc un enjeu important de préservation de notre environnement mais également un attrait touristique majeur.

Daniel SPAGNOU a rappelé l'intérêt de l'intercommunalité et des acteurs publics à travailler en étroite collaboration avec l'ONF. Des réunions de travail seront organisées avant la fin de l'année afin d'imaginer, ensemble, des projets qui participent au développement du territoire intercommunal et de relancer le partenariat entre les deux structures.

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR ASSURER LA GESTION, L'AMÉNAGEMENT ET LA VALORISATION DE L'UNESCO GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE.



Patricia Granet Brunello, Présidente de Provence Alpes Agglomération, Bernard Teyssier, Vice-président de Provence Alpes Agglomération aux espaces environnementaux et équipements de pleine nature et Damien Duranceau, Vice-président en charge du tourisme et activités de pleine nature de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, ont signé le vendredi 26 octobre une convention d'Entente Intercommunale liant PAA et la CCSB pour assurer la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence.

L'Entente intercommunale a pour objet de mutualiser l'exercice de la compétence Unesco Géoparc de Haute-Provence, en assurant la gestion, l'aménagement et la valorisation.

En matière d'investissement comme de fonctionnement, elle doit permettre d'optimiser la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites, des parcours et des produits touristiques et culturels de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence, en favorisant la cohérence entre les actions et en facilitant le portage administratif des opérations à l'échelle du territoire.